Club Photo AL Cébazat

Charte d'utilisation des équipements pour prise de photo en studio

L'objet de cette Charte est de garantir une bonne utilisation de l'équipement pour prise de photos en studio mis à disposition par le Club Photo AL Cébazat, section de l'Amicale Laïque de Cébazat.

Le signataire s'engage à respecter les termes et conditions suivants :

1. l'utilisation de cet équipement n'est autorisée qu'aux seuls adhérents du Club Photo AL Cébazat qui auront été validés et qui auront signé cette Charte,
2. cet équipement ne peut pas être utilisé en dehors du local du Club, sauf dérogation écrite préalable signée par le responsable du Club,
3. les photos de nu ou de charme ne sont pas autorisées dans le local du Club,
4. chaque utilisateur s'inscrit au préalable sur le planning de réservations a accès à la clé du placard où est rangé cet équipement,
5. chaque utilisateur s'engage à rendre cette clé dans les 24h et à ne pas faire ou laisser faire de double.
6. chaque utilisateur s'engage à signaler tout dommage aux équipements et à en supporter le coût de remise en état, à l'exception des dommages d'usure normale.

Je soussigné . . . . . , adhérent au Club Photo AL Cébazat, reconnais avoir pris connaissance des termes et conditions ci-dessus et m'engage à les respecter, faute de quoi j'engage ma responsabilité et je m'expose à devoir quitter le Club Photo AL Cébazat.

Fait le . . . . . à . . . . . .

Je soussigné . . . . . atteste sur l'honneur que . . . . . , adhérent au Club Photo AL Cébazat, m'a démontré qu'il sait se servir en toute sécurité de l'équipement mis à sa disposition par le Club.

Fait le . . . . . à . . . . . .

Visa de contrôle